

Réforme du lycée : Attention danger !

Voir p 4

Rentrée 2010 :
Rassemblement départemental
Mercredi 24 Février

Voir p 2

Dispensé de timbrage: **GELLAINVILLE PPDC**

Second Degré-28

Le Bulletin
de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication: Olivier MIMEAU C.P.P.A.P.: 1212 S 07639

Imprimé au S.N.E.S.-28 * 3, rue Louis-Blériot * 28300 CHAMPHOL

Tél. : 02.37.21.16.91

Fax : 02.37.21.39.89

Courriel : snes28@orleans.snes.edu

N° 78

Février 2010

0,70 €

Dépôt légal : 1er trimestre 2010



Déposé le 2 février 2010

Action !!!

Sous des dehors aimables et bien élevés, le ministre Chatel est un gros malin : reprendre la réforme d'un prédécesseur moins habile et moins « communicant », l'enrober d'une grande tournée de « consultations » dans les lycées donnant l'illusion d'une écoute attentive, puis accélérer brutalement avant les vacances de Noël pour clôturer les « discussions ».

« Dites-nous de quoi vous avez besoin, on vous expliquera comment vous en passer. » Ce bon mot de Coluche n'a jamais été autant d'actualité. Derrière la réforme des lycées se profile une politique insidieuse de casse des services publics, réputés trop coûteux pour les gens qui nous dirigent. C'est pourtant grâce à la solidarité nationale que la crise est moins douloureuse dans notre pays.

Dans l'Education nationale, le désengagement de l'Etat peut être comparé à la privatisation programmée de la Poste, dont le changement de statut est prévu pour le 1er mars : réductions des horaires au lycée, suppressions multiples de postes, surtout dans les collèges malgré les premiers signes de remontée démographique dans le secondaire, « réforme » de la formation des maîtres... *Objectif : faire des économies, encore et toujours, sans se préoccuper des dégâts provoqués tant pour les conditions de travail des enseignants que pour l'accès au savoir et à la formation des élèves.*

En effet, les DHG qui sont arrivées dans les établissements laissent entrevoir une rentrée 2010 difficile : + 601 élèves dans les collèges de l'académie (+ 122 en Eure-et-Loir)... mais 26 postes en moins (4 en Eure et loir)! . Au lycée, - 81 élèves dans l'académie pour une perte 9 ETP : il semble qu'il y ait un choix stratégique de préserver relativement les lycées, pour assurer la priorité politique de la "réussite" de la réforme, au détriment des collèges. Le pire, peut-être, est que tout cela se déroule dans une grande indifférence, aussi bien chez les parents d'élèves dans leur ensemble que du côté des médias : pas assez spectaculaire, sans doute...

Face à cette politique de casse, les personnels, eux, doivent se mobiliser.

Le projet de confier la restauration des collèges à la Sodexo voulu par le conseil général a été massivement rejeté par les CA des collèges du département en novembre. Cela montre que la mobilisation peut payer. C'est un exemple qui doit nous servir de ressource pour poursuivre la lutte. Mais nous devons aussi solliciter les parents d'élèves, par exemple par tract, faire signer des pétitions dans nos salles des profs, lors des réunions parents/professeurs,... afin d'emporter l'opinion avec nous.

SOMMAIRE

Éditorial.....	1
CTPD du 26 janvier	2
Rentrée 2010 : Il faut des moyens à la hauteur des besoins.....	3
Réforme du lycée	4
L'exemple d'un établissement	5
Changement d'adresse de la section ..	5
A propos de... « De l'Etat-providence à l'Etat manager ».....	6

Préparation de la rentrée 2010 dans les collèges

A noter cette année dans notre département, le mode de calcul de la Dotation Horaire Globale a changé : la notion de H/E a été abandonnée au profit d'un calcul fondé sur les prévisions de structure (nombre de classes par niveau). Si ce dernier type de calcul nous paraît plus équitable, il ne sert pour l'instant qu'à augmenter les effectifs par classe et à faire disparaître un certain nombre de projets (par exemple en Lettres classiques à Maintenon). D'autre part, la transition est très brutale pour une bonne partie des collèges du département. Selon l'Inspecteur d'Académie, 16 collèges gagnent des moyens dans cette nouvelle configuration tandis que 23 en perdent...

De manière plus précise, les moyens sont alloués avec le barème suivant : 6° : 28,5 Heures ; 5° : 27,5 heures ; 4° : 31,5 Heures et 3° : 31,5 Heures. C'est un peu plus que le minimum indiqué par les textes officiels mais sans prendre en compte les options facultatives, les dédoublements et les projets. Quelques « zooms » :

•Heures supplémentaires : comme auparavant, nous dénonçons le fait que ces calculs globaux ne distinguent pas la part des heures supplémentaires. L'Inspecteur d'Académie nous indique que le taux d'heures supplémentaires dans les collèges est de 8,7%. Nous lui répondons que ce taux ne prend pas en compte la totalité des moyens attribués aux établissements ; ainsi le calcul global donne 9,59% contre 9,54% l'an dernier!

•A propos d'Authon du Perche qui perd ses 6 Heures au titre de la ZEP : l'IA nous affirme qu'il pourrait ne pas être en ZEP et qu'inversement des collèges non ZEP connaissent aussi des difficultés.

•Effectifs des collèges de Châteauneuf-en-Thymerais, Jean Moulin-Chartres et Bû : ces 3 collèges voient leurs effectifs progresser alors que leur capacité d'accueil est très largement atteinte. Depuis plusieurs années, nous alertons sur ce problème et réclamons une re-sectorisation globale. L'IA « botte en touche » en rappelant que la sectorisation est de la compétence du Conseil général qui a entamé la réflexion. On ne peut qu'être inquiet face à tant de vélocité...

•Création d'UPI (Unités pédagogiques d'intégration) : 3 nouvelles UPI seront ouvertes à la rentrée 2010 mais on ignore encore dans quels collèges. Ces créations se font sur des moyens du 1er degré, ce que nous déplorons puisque ces structures viennent en aide à des élèves du 2nd degré. La justification est la suivante : les collèges étant durement touchés cette année (pour mieux faire passer la réforme du lycée), il était impossible de prévoir ces ouvertures sur leur dotation.

Olivier Mimeau

DÉCLARATION DU SNEP-28 ET DU SNES-28 FSU AU CTPD DU 26 JANVIER 2010

La préparation de la rentrée 2010 se déroule une fois de plus dans un contexte de fortes dégradations. L'Éducation nationale va subir une fois de plus de lourdes pertes : 16 000 postes supprimés dans le cadre d'une logique gouvernementale d'économie budgétaire qui a déjà fait disparaître 80 000 postes en 4 ans. Ces fortes dégradations touchent l'ensemble des services publics, à tel point qu'on est en droit de s'interroger sur le devenir de ces services, de ces emplois.

Dans notre académie, le second degré accueillera 1590 élèves en plus pour lesquels M. le Recteur annonce 11 postes supplémentaires d'enseignants. Ces postes sont un leurre. En réalité, les moyens d'enseignement supplémentaires que représentaient les heures de cours accomplies par les professeurs stagiaires sont supprimés et leurs heures de formation (6H !) ne seront pas compensées. La réforme de la formation des enseignants est donc une véritable aubaine pour M. Chatel puisqu'elle lui permet d'économiser encore quelques milliers de postes à l'échelle nationale et d'assurer que « *le taux d'encadrement des élèves resterait le même* ». À Orléans-Tours, ce sont 257 ETP qui disparaissent grâce à cette manipulation.

L'Eure-et-Loir fait aussi les frais de cette logique d'économie. Malgré une prévision de 122 élèves de plus dans les collèges l'année prochaine, 4 ETP sont

supprimés. Comment ne pas voir dans cette lourde ponction une volonté de « faire payer » aux collèges une réforme des lycées qui s'affiche à moyens constants ? Comment dès lors améliorer ou tout simplement maintenir des conditions d'enseignement satisfaisantes pour la réussite de nos élèves ? La question se pose avec la même acuité pour les enseignants : avec le taux d'HSA qui approche les 10 % et la « révolution silencieuse » qui touche le collège depuis plusieurs années (validation du B2i et du niveau A2, accompagnement éducatif, PPRE, tutorat, note de vie scolaire, épreuve d'Histoire des Arts, validation des compétences du socle commun...), l'alourdissement de la charge de travail a atteint ses limites !

À la lecture plus détaillée du document de préparation, nous constatons que le calcul de la dotation des collèges a évolué. Désormais ce n'est plus le H/e qui sert de référence, nous en prenons acte. Toutefois, que cache la notion de « structures resserrées » si ce n'est la volonté d'augmenter le nombre d'élèves par classe ? Quelle marge de manœuvre reste-t-il aux équipes dans les établissements pour envisager les travaux en petits groupes, les dédoublements ?

En ce qui concerne les SEGPA, les moyens attribués aux SEGPA d'Auneau, la Loupe, Mathurin Régnier, Anatole France, Louis Armand, les Petits Sentiers, Arsène Meunier, Pierre et Marie Curie

apparaissaient dans le document jusqu'à maintenant. Cette année, rien sur les SEGPA qui, il y a quelques jours encore, n'avaient toujours pas connaissance de leur dotation.

Quant aux collèges ZEP, Ambition réussite..., leurs moyens spécifiques sont reconduits à l'identique à l'exception de la ZEP rurale d'Authon-du-Perche qui perd les 6 HP dont elle bénéficiait cette année. Pourquoi ? Pour quelle raison certains de ces collèges (M Pagnol – Vernouillet) perdent-ils tant d'Heures Postes ?

Le document fourni « officialise » par le silence la fermeture du collège Paul Fort de Dreux. Nous nous sommes toujours opposés à cette fermeture. Rappelons également que c'est la 2^e fermeture de collège en moins de 5 ans, ce qui fait de notre département une exception d'autant moins glorieuse que dans les deux cas, ces fermetures ont été « préparées » dans la dissimulation et effectuées dans la précipitation par le Conseil Général. Que sont devenus les moyens qui étaient attribués à ce collège ? Ils n'apparaissent pas, en tout cas pas de manière explicite, dans le document que vous nous avez fourni. Ont-ils été intégralement redistribués aux collèges qui récupéreront ses élèves ? D'autre part, cet établissement disposait spécifiquement de 13 HP au titre de la ZEP. Que sont-elles devenues ?

Nous reviendrons au cours de ce CTP sur un certain nombre d'établissements dont la situation

soulève des interrogations, quant à leur dotation (Brezolles, Luisant, Marcel Pagnol à Vernouillet par exemple) ou quant à leur capacité d'accueil (Châteauneuf, Jean Moulin Chartres)...

Enfin, nous ne pouvons terminer sans citer le problème posé par le remplacement des collègues : nous ne pouvons pas prétendre à une éducation de qualité quand des collègues ne sont pas remplacés par manque de TZR, nous ne pouvons pas non plus admettre que « Pôle emploi » recrute des précaires pour pallier les non-remplacements en lieu et place de l'Education Nationale.

La tension et le découragement dus à la dégradation des conditions de travail sont actuellement très forts dans les établissements. Il nous paraît indispensable de réclamer des moyens supplémentaires pour notre département à M. le Recteur et de nous faire entendre pour que d'autres choix budgétaires soient faits au niveau national. C'est de moyens suffisants et pérennes dont nous avons besoin - ni HSA ni recours aux emplois précaires - mais aussi d'une politique ambitieuse qui investisse dans la réussite des élèves donc dans l'avenir, sur le long terme. C'est pourquoi nous appelons l'ensemble de nos collègues, les parents d'élèves ainsi que toutes les personnes attachées au service public d'éducation, à se joindre à nous lors de la manifestation nationale organisée par la FSU le samedi 30 janvier à Paris.

ACTION

Rentrée 2010 : Il faut des moyens à la hauteur des besoins

La FSU, L'UNSA-Education, le SGEN-CFDT et la FCPE appellent à un

RASSEMBLEMENT DEPARTEMENTAL

Mercredi 24 Février
14h30

devant l'Inspection académique

REFORME DU LYCEE

Fin janvier, M. Chatel a fait parvenir à l'ensemble des parents de 3^e un courrier présentant de manière très succincte la réforme du lycée et les trois objectifs auquel le nouveau lycée devra répondre. Présentation des objectifs annoncés de ce « lycée rénové » dans la « concertation » (selon le ministre) et commentaires du SNES :

<p>Ce que dit le ministre : Objectif 1 Mieux orienter chaque lycéen</p>	<p>L'avis du SNES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La disparition des CoPsy : elle est programmée depuis quelques années maintenant et la réforme ne fait aucunement référence à ces personnels spécialisés. Un tutorat pourra être proposé aux élèves volontaires, mais avec quelles heures et quels personnels ? • Des stages « passerelles » de remise à niveau : les élèves auraient la possibilité de se réorienter en cours ou fin de 1^{ère}, mais avec quelles modalités ? Comment un stage de remise à niveau d'1 à 2 semaines pendant les vacances (là encore, avec quels moyens en heures et en personnels ?) pourrait-il permettre de rattraper un voire trois trimestres ? • Des enseignements d'exploration : loin des enseignements actuels de détermination au contenu disciplinaire, ils seront fortement axés sur la découverte des métiers puisque rentrant dans le cadre du fameux PDMF (parcours de découverte des métiers et des formations) qui se met en place au collège dès la 5^e.
<p>Ce que dit le ministre : Objectif 2 Mieux accompagner chaque lycéen dans son parcours scolaire</p>	<p>L'avis du SNES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnement personnalisé : c'est un effet d'annonce, une expression trompeuse car les parents y verront une aide individuelle « à la carte » or ce n'est pas le cas. Dans quelles conditions ces 2h d'accompagnement personnalisé se feront-elles ? Rien ne garantit les dédoublements ! Quelle efficacité alors pour ce dispositif ? Quant au contenu, il tient de « l'inventaire à la Prévert » : tutorat, soutien, remédiation, approfondissement, orientation ou « rattrapage » pour réorientation... assurés par des enseignants, des assistants d'éducation, des assistants pédagogiques... ? ... mais toujours sans CO-Psy ! Quelle aide réelle ce « fourre-tout » pourra-t-il apporter aux élèves en difficulté ?
<p>Ce que dit le ministre : Objectif 3 Adapter le lycée à son époque</p>	<p>L'avis du SNES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les enseignements d'exploration : on peut noter le glissement sémantique (de « détermination » à « exploration ») qui se rattache plus largement au changement de « philosophie » imposé par cette réforme bien au-delà de la modification des grilles horaires. Chaque lycée devra choisir deux enseignements d'exploration (dont un à dominante économique) d'1h30 par semaine (le volume horaire est en réalité annualisé). Avec des horaires aussi réduits, on n'offrira rien de plus aux élèves qu'une simple découverte qui s'inscrit tout à fait dans l'air du temps et la « culture du zapping ». • Les enseignements du tronc commun : ils permettront en 1^{ère} et en Terminale de regrouper des élèves de différentes classes et ainsi de répondre à l'exigence ministérielle d'économie de moyens. • Le renforcement de l'autonomie des établissements et des pouvoirs de leurs chefs : chaque lycée (et en dernier ressort son chef) décide de l'attribution des heures dédoublées (10h en « libre service »). Ces dédoublements, différents d'un établissement à un autre, seront donc l'occasion de mettre en concurrence les établissements, les chefs d'établissement, les disciplines et les enseignants. De plus, le Conseil pédagogique verra ses attributions renforcées pour devenir à terme une hiérarchie intermédiaire de « super-profs » qui assistera le chef d'établissement dans ses nouveaux pouvoirs pédagogiques.

Dans un lycée du département ...

Les 1/2 journées banalisées demandées par le ministre ont commencé à se tenir dans les lycées : « personne ne sait rien, on compte sur les expériences et les bonnes volontés locales »...

Au lycée Rémi Belleau (Nogent-le-Rotrou), lors de cette demi-journée banalisée, les discussions ont notamment porté sur :

- le nombre d'enseignements proposés, les collègues souhaitant un éventail le plus large possible et le proviseur voulant en limiter le nombre au nom de la gestion de l'emploi du temps.

- la place des MPS: le proviseur ne voulait pas les proposer en enseignements d'exploration sous prétexte qu'ils risquaient de porter préjudice à notre filière SI et qu'ils risquaient de nous apporter un afflux d'élèves pour lesquels il faudrait créer des groupes supplémentaires sans moyens. Les collègues ont souligné le peu de choix qu'avaient les élèves voulant s'orienter en S par rapport à ceux de L ; un collègue a aussi souligné que si l'on favorisait les SI par rapport aux autres filières scientifiques, cela serait préjudiciable à l'orientation des filles en S [...]

- des craintes ont été exprimées quant à l'éclatement du groupe classe et également au rôle très secondaire des considérations pédagogiques dans le choix des enseignements proposés.

- il a été également décidé d'intégrer la LV3 et le latin aux enseignements d'exploration au lieu de les proposer en enseignements facultatifs: les élèves de l'Orne qui les choisissent ne pourraient plus obtenir de dérogation si ces enseignements étaient facultatifs puisqu'ils ne feraient plus partie de l'offre de départ.

Maintenant, voici la situation concernant la réforme en langues vivantes :

Le proviseur a décidé de faire passer en force l'organisation en groupes de compétences ; il nous propose/impose de faire travailler trois professeurs en barrettes sur deux classes (en utilisant pour cela l'heure d'accompagnement), avec des groupes modulables tout au long de l'année, et en considérant qu'il est tout à fait normal que des professeurs travaillent ensemble et se concertent sur leur temps "libre". Les réactions ont été multiples : surcharge de travail, impossibilité pédagogique de "saucissonner" les compétences et surtout impossibilité dorénavant d'utiliser les moyens nécessaires à l'enseignement des LV : laboratoire de langues, salle multimédia. En effet si l'on part du principe que les effectifs de classe vont tourner autour de 36 élèves, chacun des trois groupes de LV alignés aura 24 élèves, sans jamais de dédoublement ; la salle multimédia a 18 postes et le labo le LV en a en théorie 20 et en pratique beaucoup moins en raison des postes en panne. Les collègues ont proposé de conserver le groupe classe mais en utilisant l'heure d'accompagnement pour dédoubler une heure, ce qui permettrait de continuer à utiliser les salles spécialisées comme cela se fait actuellement en modules; cette proposition était quasiment unanime; le proviseur a rétorqué qu'on ne pouvait pas faire une réforme en pérennisant la situation antérieure, et que l'on pouvait jouer sur la composition des groupes pour que certains soient plus allégés que d'autres; bref, dialogue de sourds ou du genre "je vous entends bien, mais..." [...].

Muriel Lesot

Changement d'adresse postale

la section n'utilise plus de boîte postale, la nouvelle adresse est donc :

SNES-28 * 3 Rue Louis Blériot * 28300 CHAMPHOL

Permanences du SNES-28

- Lundi de 14h00 à 18h00,
- Mercredi de 14h00 à 17h00

Tel : 02 37 21 16 91 - mail : snés28@orleans.snes.edu

SNES-28 - 3 Rue Louis Blériot - 28300 CHAMPHOL

A propos de... « De l'Etat-providence à l'Etat manager », de L. Bonelli et W. Pelletier, Le Monde diplomatique, décembre 2009

Une stratégie voulue et concertée en haut lieu

Les changements majeurs que nous vivons dans l'Education nationale ne sont pas isolés. Ils font partie d'une politique globale, voulue, programmée depuis le début des années 80 : l'Etat « providence », aux missions de service public, devient un Etat manager, gestionnaire, à la logique de plus en plus exclusivement comptable. L'« efficacité » et la « performance » sont valorisées au mépris de l'égalité républicaine.

Les « réformes » se font par étapes, par dénégation ou par contournement, rarement de front.

Cette stratégie est efficace car, malgré les résistances, les réformes se font progressivement, insidieusement, car les dirigeants et hauts fonctionnaires qui les mettent en œuvre s'appuient sur la relation au métier et les dispositions sociales (de dévouement, d'implication) constitutives du service public. D'autre part, la division par branches de la fonction publique réduit les actions interprofessionnelles et les résistances aux « réformes » sont par conséquent dispersées, d'où un sentiment général d'écrasement et de fatalité.

Si les premières atteintes au rôle de l'Etat datent du début des années 80, une nouvelle stratégie globale apparaît dans la RGPP lancée dès juin 2007, sitôt l'élection de N. Sarkozy. Les entreprises antérieures enserrant l'activité publique dans des impératifs budgétaires fixés a priori sont accélérées et mises en cohérence : fin 2007, 96 mesures programment fusions, regroupements et suppressions de services d'Etat.

Comment passe-t-on d'un Etat-providence à un Etat manager ?

Plusieurs moyens sont utilisés : adoption d'un fonctionnement calqué sur celui du privé, transferts d'activités publiques vers le privé (« vente à la découpe » des entreprises publiques) - d'abord par le démantèlement des branches de l'entreprise publique - et enfin transfert de charges vers les collectivités territoriales, sans que les moyens alloués par l'Etat pour remplir ces missions soient suffisants, permettant à l'Etat de ne pas augmenter les impôts et de laisser cette tâche aux régions et aux départements.

Un exemple édifiant : France Télécom, née de la dissociation en 1990 des « postes » et « télécommunications » afin d'ouvrir les télécoms à la concurrence car ce secteur est à haute rentabilité. Le transfert vers le privé s'est opéré ici par glissement et par étapes : il s'agit de montrer que les choses évoluent, mais ne changent pas fondamentalement. En 1997, le capital de France Télécom est ouvert pour la première fois, puis cette ouverture se poursuit en 2000, sous un gouvernement... socialiste ! En 2004, l'Etat passe sous le seuil des 50% de capital détenu, puis sous la barre du tiers.

Parallèlement, on assiste à l'élimination progressive du statut de fonctionnaire : mise en place progressive de la mobilité obligée, management par objectifs et harcèlements à la performance, restructurations incessantes des services, compressions de personnel (- 22 000 emplois entre 2005 et 2008), mise en concurrence avec Bouygues, SFR, Cegetel et Free.

L'entreprise, qui « avait autrefois la mission d'équiper le pays en réseaux de télécommunications et d'aménager ainsi le territoire, ne retient plus qu'impératifs de profits et de retours sur investissement. »

A la Poste, le transfert au privé se fait par morcellements, de manière plus insidieuse : d'abord le service des colis, nécessitant l'alignement de la Poste (Chronopost) sur le privé considéré comme modèle, puis les services financiers suivent avec la Banque postale, qui s'aligne à son tour sur le fonctionnement des banques privées. Depuis 2002, le recrutement des fonctionnaires, qui partent progressivement à la retraite, s'est arrêté, remplacés par des salariés sous contrats privés. En 2003, sur 315 364 agents, on comptait 200 852 fonctionnaires et 114 512 agents de droit privé ; en 2008, sur 295 742 agents, les fonctionnaires sont passés à 152 287, pour 143 455 salariés privés. Les deux catégories font jeu égal en 2009. A quand une privatisation totale de la Poste ?

Un Etat qui renforce son contrôle

Parallèlement à cette évolution, l'Etat renforce son contrôle sur les administrations et les services.

Mais il doit compter avec le décalage entre les décisions prises et leur mise en application, avec des aménagements et des adaptations aux situations locales, et enfin avec la résistance de certaines élites sectorielles (médecins, universitaires, magistrats).

Exemple : l'hôpital public. La loi « Hôpital, patients, santé et territoires » de juillet 2009 crée des ARS (Agences régionales de santé) dirigées par un « préfet sanitaire » désigné en conseil des ministres et responsable de toute la chaîne de soins de la région. Dans la première version de la loi, il pouvait choisir les directeurs d'hôpitaux et les révoquer à tout moment, ce qui déclencha la mobilisation de ces derniers, qui en ont profité pour renforcer leurs propres prérogatives. Résultat : la disparition du principe de cogestion. Les médecins, pourtant au contact des malades, ne seront plus associés aux décisions importantes.

On aboutit ainsi à la dégradation progressive du service public, par exemple à l'hôpital où cette logique comptable ne prend pas en considération les besoins humains, notion remplacée par l'idée de « patients rentables » ou « non rentables ». Pourtant, la création de l'Etat moderne s'est faite sur la mise en place d'une administration au service des citoyens, « désintéressée » et orientée vers des fins universelles, et non par objectifs comptables et quantifiables.

Pour les personnels, le rapport à la tâche réalisée se dégrade, d'où, chez certains, une réaction de fuite et un épuisement professionnel menant à la multiplication des arrêts-maladie, aux dépressions, aux suicides et aux tentatives de suicide.

La « rationalisation » n'est pas forcément une mauvaise chose, si elle ne s'accompagne pas d'une dégradation des services publics offerts aux citoyens, et que ceux-ci paient avec leurs impôts, ni d'une inégalité croissante de l'accès à des services qui doivent rester ouverts à tous.

Franck Mousset